



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 avril 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
10 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
11 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLÉ Bruno	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
37 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
38 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
40 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
41 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
42 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45 VOGLANS	T BERNON Martine	
46 VOGLANS	T MERCIER Yves	

26 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
AIX-LES-BAINS	MOREAUX-JOUANNET Isabelle
AIX-LES-BAINS	POILLEUX Nicolas
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 avril 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 23 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 46 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2023
Exécutoire le : 21 AVR. 2023
Publiée le : 21 AVR. 2023
Notifiée le : 21 AVR. 2023
Visée le : 21 AVR. 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Eau potable Election d'un membre suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Vions

Monsieur le président rappelle que par délibération en date du 20 octobre 2020, le conseil communautaire de Grand Lac a procédé à l'élection des membres du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Eau potable.

Il est rappelé que suite à la démission du maire de la commune de Vions, des élections complémentaires ont été organisées. Le conseil municipal s'est réuni le 25 mars 2023 pour l'élection du nouveau maire.

Suite à ces élections, il convient de procéder, conformément aux modalités fixées par la délibération en date du 15 septembre 2020, à l'élection du représentant de la commune de Vions au sein du Conseil d'exploitation Eau potable.

Il est proposé de désigner Monsieur Sébastien FANI au sein du Conseil d'Exploitation Eau potable.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE l'élection de Monsieur Sébastien FANI au sein du Conseil d'Exploitation Eau potable.

Aix-les-Bains, le 18 avril 2023

Le Président,
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 49
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8: Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Eau potable - Election d'un membre suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Vions

Date de transmission de l'acte : 21/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2023

Numéro de l'acte : d4534 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230418-d4534-DE

Date de décision : 18/04/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)

